

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021
Année scolaire : 2021 - 2022
Numéro de séance : 1
Date de convocation : 12/10/2021
Présidence de M. Frédéric JUGLAIR
Quorum : 16
Nombre des présents : 23
Nombre d'absents : 7

Membres présents : M. Juglair – M. Matte – Mme Jamet – Mme Dechaud – Mme Troccaz – Mme Mouton – M Luquet – M Mesnard – M Laval – Mme Garagnon – M Ferragne – M Maurin – Mme Cherkaoui – Mme Martal – Mme Adam – Mme Brisson – M Lemort – Mme Del Papa – Mme Boulabya – Mme Garayt – Mme Schiano Di Cola – Mme Couty – Mme Pinet

Membres excusés : Mme Luce

Membres absents : M Limonta – Mme Olry – Mme Martinez – Mme Benhammou – Mme Machado

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

	Dé- cision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	N°
Ordre du jour :					
A- <u>Organisation administrative</u>					
1. Bilan des élections du 8 octobre 2021		2		Bilan électoral	A1
2. Installation du Conseil d'Administration (CA)		2			
3. Installation de la Commission Permanente, du Conseil de discipline et de la commission éducative		2		Installation Commissions	A2
4. Application du Décret n°2020-1632 rôle de la commission permanente		3			
5. Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	D	3	NTR 1/11	Règlement I.	A3
6. Approbation du compte rendu du CA du 1 ^{er} juillet 2021		3			
7. Désignation des membres des CHS, CESC, Commission restauration		3			
8. Permanences administratives pendant les vacances scolaires 2021-2022		3			
B- <u>Organisation pédagogique</u>					
1. Bilan de rentrée		4			
2. Actions éducatives et subventions du département		5			
3. Exercice sécurité incendie du jeudi 30 septembre 2021		7			
4. Projets sorties pédagogiques pour 2021-2022	3 D	7	TR-		
5. Evaluation de l'école		10	1/14,15,16	Rapport eval°	A4
C- <u>Organisation financière et comptable</u>					
1. Décision Budgétaire Modificative (DBM)		10			
2. Contrats et conventions (dispositif relais, séquence d'observation en entreprise, UP2E, convention UGAP Gaz 2022, convention bipartite, convention mesure de responsabilisation...)	6 D	10	TR- 1/18,19,20, 21,22,24	Dispositif relais Séq. Obs. Ent. UPE2A	A5 A6 A7
3. Tarifs 2022 et taux de charges communes	2 D	12	NTR 1/17-13	UGAP	A8
4. Barème du fond social (mise à jour)	1 D	13	NTR 1/12	Mes. Respons°	A9
5. Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés	1 D	14	TR 1/23		
D- <u>Fonctionnement</u>					
1. Travaux		14			
2. Logements de fonction 21-22 : CNAS, COP	1 A	15	NRT 1/10		
3. Délégations de signatures		15			
4. Questions diverses		15			

Signatures : Le Président
Le Secrétaire de séance

Points préliminaires :

♦ 23 présents à l'ouverture et un suppléant

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h34

Secrétaire de séance : Mme Cherkaoui Houria

M. le Principal rappelle les règles de confidentialité du CA et informe que l'ordre du jour ne se vote plus (décret 2020 16-32)

A. Organisation administrative

1. Bilan des opérations électorales du 8 octobre 2021

Avant de procéder à la mise en place du nouveau conseil d'administration, M. le Principal fait un rappel des opérations électorales du 8 octobre 2021.

On constate une légère augmentation chez les parents (de 19.1% à 21.6%) certainement due à l'implication des membres de la FCPE. Le scrutin du 1^{er} collège est en baisse (de 85.5% à 55% pour les enseignants). Une explication est peut-être la disparition de la seconde liste. M. le Principal félicite les personnels d'avoir constitué une liste comportant également des AED et des AESH. Le 2^{ème} collège est en hausse (79% à 84.2% pour les ASS-ATE).

Les représentants des parents d'élèves remercient Mme Armand et Brisson pour leur aide apportée à la mise sous plis.

M. Le Principal rappelle que le CA a la possibilité de supprimer le vote en présentiel pour le collège des parents.

ANNEXE n°1: PV des trois scrutins du 8/10/2021

2. Installation du Conseil d'Administration

Monsieur le Principal procède à l'installation du conseil d'administration. Il présente la feuille d'émargement type et rappelle le fonctionnement du recours aux suppléant.e.s. Seuls les titulaires reçoivent la convocation. En cas d'indisponibilité de leur part, ils ou elles transmettent leur convocation aux suppléant.e.s dans l'ordre de la liste électorale.

3. Installation de la Commission Permanente, Installation du Conseil de discipline (Voir ANNEXE n° 4) , Installation de la Commission Educative (**voir ANNEXE n°2**)

Les membres du CA conviennent, sur proposition du Chef d'Etablissement, que la commission pour la restructuration soit remplacée par la commission « menu ».

Celle-ci sera réunie pour la première fois le mercredi 10 novembre 2021 à 8h00.

Les membres de ces commissions sont élus par et parmi les titulaires et suppléant.e.s d'un collège. Il s'agit d'un scrutin de liste à mains levées.

Collège des enseignants :

Conseil de discipline (4T+4S) / 1 seule liste présentée / 7 votants - 0 abstention – 0 contre – 7 pour

Collège des parents :

Conseil de discipline (3T+3S) / 1 seule liste présentée / 6 votants - 0 abstention – 0 contre – 6 pour

Commission éducative (1T+1S) / 1 seule liste présentée / 6 votants - 0 abstention – 0 contre – 6 pour

Collèges des ASS-ATE :

Conseil de discipline (1T+1S) / 1 seule liste présentée / 3 votants - 0 abstention – 0 contre – 3 pour

Collège des élèves :

En l'absence des élèves, la désignation des représentants élèves à la commission permanente et au conseil de discipline est reporté au prochain CA.

M. le Principal remercie les suppléant.e.s de leur présence et les invite soit à quitter la salle, soit à suivre les débats en tant qu'observateurs.trices.

4. Application du Décret n°2020-1632 – Rôle de la commission permanente

Ce décret modifie le pilotage des collèges. L'ordre du jour du CA n'est plus soumis au vote mais est fixé par le Chef d'Établissement.

Le recours à la Commission Permanente (CPE) n'est plus nécessaire pour traiter la question de l'utilisation de la Dotation Globale. Le maintien de la CPE ne se justifie que si le CA lui délègue certaines compétences.

Question de Mr Ferragne : « Le fait qui n'y ait plus de commission, comment cela va-t-il se passer ? »

Réponse : « ce qui était traité à la commission permanente sera directement traité au CA. Concernant le CA dédié à la DG notamment, cela va se dérouler de la façon suivante :

Conseil pédagogique → celui-ci donne un avis aux membres du CA → Puis la répartition est discutée et votée au CA. On va rajouter un CA en plus, pour le consacrer uniquement à la DG.

Il n'y aura donc pas de commission permanente cette année, peut être ponctuellement pour le règlement intérieur. Les enseignants ne sont pas pour garder la commission permanente.

M. le Principal ne propose pas au CA la création d'une CPE.

Départ de Mme Troccaz à 17h55

5. Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Monsieur le Principal propose le règlement intérieur du C.A.

Monsieur le Principal propose que l'administration garde le secrétariat du compte-rendu de la DG et du compte financier. (Voir ANNEXE n°3)

Mise au vote du règlement intérieur :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Délibération enregistrée sous l'acte n°NTR 1/11

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

6. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2021

M. Juglair, Principal, demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.

Dans la négative, Approbation du procès-verbal :

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

7. Désignation des membres des Commissions (Voir ANNEXE n°3):

- **Hygiène et Sécurité**
- **Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté**
- **Commission restauration** : en lieu et place de la commission travaux
- **Commission règlement intérieur** : en lieu et place de la commission permanente

Les membres sont désigné.e.s par le chef d'établissement sur proposition des membres du CA. Par ailleurs, les parents d'élèves élus au CA ont jusqu'au vendredi 19 novembre pour proposer des représentants des parents d'élèves aux conseils de classe (ceux du premier trimestre auront lieu du 29 novembre au 10 décembre).

8. Permanences administratives pendant les vacances scolaires 2021– 2022

M. Juglair informe les membres du Conseil d'Administration des périodes d'ouverture de l'établissement pendant les « petites vacances scolaires 2021 – 2022 ».

- Vacances de la Toussaint : Lundi 25, mardi 26 octobre 2021 et jeudi 4, vendredi 5 novembre 2021
- Vacances de Noël : Lundi 20 et mardi 21 décembre 2021
- Vacances d'hiver : Lundi 14 et 15 février 2022
- Vacances de printemps : Jeudi 28 et Vendredi 29 avril 2022

Les personnels techniques et de direction seront mobilisés par les travaux (finitions) au cours de vacances de la Toussaint.

Arrivée de Mme Mouton à 18h10

Organisation pédagogique

1. Bilan de rentrée

Les résultats aux examens sont stables ou en baisse pour le DNB, par rapport aux années précédentes (hors COVID). Le DNB, en données brutes, est en dessous de la moyenne départementale de 2 points [collège 84,2% / département 86,3%]. Mais nous attendons les statistiques corrigées qui intègrent le profil des élèves [Valeur Ajoutée].

L'orientation s'est finalement bien passée : un redoublant en 3° mais qui avait une place en Ardèche dans la filière souhaitée et un élève, malgré un contrat, n'a pas encore de place au CFA. [Orientation en 2GT : collège 57% / département 65,1% - Orientation en 2Pro : collège 20% / département 23,6% - Orientation CAP : collège 23% / département 11,3%]

Pour la deuxième année consécutive, le collège perd une trentaine d'élèves dans la voie générale [-6%, -1% au niveau du département], actant la disparition d'une division. Les effectifs de SEGPA et d'ULIS restent toujours stables.

L'établissement a pu compter dès la rentrée sur une équipe pédagogique, y compris AED et AESH, complète.

Les agents sont également au complet et remplacés rapidement. Une légère sur-dotation extrêmement bienvenue est même constatée en cette rentrée : en effet, une contractuelle remplace un agent pour 38H à la place de 41H (-3H/S), une agent est en temps partiel non compensé soit 32H45 au lieu de 41H (-8H15/S) mais le Département de la Drôme a affecté 2 personnels en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) à 30H/S.

L'administration a été fortement perturbée par des absences partiellement remplacées. Malgré cela, par l'engagement des uns et le soutien des autres, le service a tenu et a même pu mener à bien certaines réformes (changement du système de badges, distribution des manuels scolaires, ...).

Enfin, l'établissement accueille deux assistants de langue : anglais et italien, chacun pour 4h par semaine.

Parmi les 12 établissements du bassin Sud Drôme, le collège a le troisième IPS le plus faible juste avant les 2 établissements classés REP et REP+. Il a également la 2^{ème} plus faible hétérogénéité du bassin. Enfin, il a le taux le plus élevé d'IPS non renseigné.

Question de Mr Maurin sur l'IPS : « Est-ce juste un constat ou va-t-il y avoir une aide derrière (passage en REP) ? »

Mr Juglair lui répond : « Le collège ne passera pas en REP, mais ce constat devra être mis en avant par l'établissement lors d'arbitrages. »

Les enseignants souhaiteraient passer en REP pour avoir des effectifs de classe plus bas parce qu'ils estiment que 30 élèves par classe c'est trop.

Le taux de boursiers est en baisse (-6%), soit 144 boursiers (au 19/10/21) :

	2021	2022
Echelon 1 – 35 € par trimestre	74	76
Echelon 2 – 98 € par trimestre	52	36
Echelon 3 – 153 € par trimestre	27	32

La campagne de bourses par Internet continue de poser des difficultés : encore 60 dossiers papier pour 173 dossiers instruits. Ce qui est dommage car, une fois le dossier numérique engagé, le renouvellement dans les années suivantes est très simple alors que le dossier papier doit être refait tous les ans.

La baisse de 6% correspond en partie à la baisse de nos effectifs cette rentrée 2021.

Contrairement aux années précédentes, les formations des enseignants ont commencées très tôt. Leur nombre global sera plus élevé cette année que les années précédentes (phénomène de rattrapage).

L'animation de la pause méridienne a été relancée. Il faut maintenant l'étendre, notamment avec l'ouverture du foyer des élèves et la disparition souhaitée du non-brassage.

2. Actions éducatives et subventions du Département et du Rectorat

1/ Actions clés en main

Intitulé Projet Clé en main	Porteur du projet	Projets déposés	Projets obtenus
Collège au cinéma.	M. Brousse	12 classes	12 classes
Du territoire à l'assiette	Mme Contensuzas – M. Minguez	3 classes 6 ^{ème} CLG, SEGPA, ULIS	
Détox l'infox: éducation au numérique et à l'information.		5 classes de 5 ^{ème}	5 classes de 5 ^{ème}
La santé dans mon plateau	Mme Rose	5 classes de 5 ^{ème} (y compris SEGPA)	5 classes SEGPA
Les espèces emblématiques de la Drôme	Mme Rose	3 classes 6 ^{ème} CLG, SEGPA, ULIS	
Fête de la science : « L'ARBRE, de la petite graine	Mme Rose	2 classes 6 ^{ème}	2 classes 6 ^{ème}
Espaces Naturels Sensibles Drômois: Préserver, gérer et valoriser	Mme Rose	1 classe 6 ^{ème} option sciences	
La fête des sciences: les collégiens mettent la main à la pâte.	Mme Rose	3 classes 4 ^{ème} SEGPA et CLG	4 classes
La filière bois	M. Minguez	2 classes ULIS (25 élèves)	1 classe ULIS
Découverte des sports de nature	M. Minguez	ULIS – 4 classes (1 classe par niveau)	
Les sites mémoriels de Vassieux	M. Maurin	4 classes de 3 ^{ème}	
Musée de la Résistance, routes en guerre	M. Maurin	4 classes de 3 ^{ème}	4 classes 3 ^{ème} 01/04 et 08/04/22
Handi'malette: sensibilisation aux handicaps		1 classe 5 ^{ème} et 4 ^{ème}	1 classe 5 ^{ème} et 4 ^{ème}
Découverte des métiers et des entreprises de la filière bâtiment et travaux publics		1 classe 4 ^{ème} SEGPA	1 classe 4 ^{ème} SEGPA

Concernant les actions qui ont été attribuées au collège, il appartient aux enseignants référents de prendre contact avec les prestataires afin de les mettre en place. Le Conseil départemental préconise que chaque prestataire échange avec les enseignants **avant les vacances de Toussaint**.

2/ Projets libres

Intitulé Projet libre	Porteur du projet	Subvention demandée	Montant retenu par le CD26
Découverte de l'opéra de Marseille	Mme Contensuzas	1 080 €	739 €
Ateliers philosophiques : Intervention de l'association SEVE	Mme Boudon	1 000 €	840 €

Séjour APPN Montagne-Ski	M. Montagnon	1 920 €	1263 €
Sorite découverte au Château de Grignan	M. Brousse	600 €	672 €
Séjour APPN	M. Ollier	1 920 €	941 €
Caverne du Pont d'Arc	M. Maurin	1 520 €	756 €
Echange Italie commun aux 2 collèges Pierrelatte et St-Paul-Trois-Châteaux	Mme Garagnon	2 520 €	2117 €
TOTAL		10 560 €	7 328 €

Enveloppe globale du CD26 pour actions et projets libres : 7328 €

Rappel au titre de l'année 2020-2021 : 7665 € + 3780 € reportés soit 11 445 €

(10 480 € en 2019-2020) (commission permanente le 6/7/20) 7 projets maximum par collège

Rappel 2018-19 : 6 900 € - Rappel 2017-18 : 7750 €

Le CD26 demande aux établissements que lors de l'utilisation de la dite dotation, l'établissement paye une part de 20% du projet.

Projets arts et cultures – année scolaire 2021-2022

Rectorat - Programme 141 « Enseignement public du 2nd degré » – Budget 2021

Moyens pour l'année scolaire 2021-2022 - Lettre d'ouverture de crédits

Intitulé Projet	Porteur du projet	Subvention demandée	Montant retenu par le Rectorat
Projet "PR - Projet théâtre"	Mme Ville	900 €	600 €
Projet "PCST - Objectif sciences"	M. Gaillard	600 €	0 €
Projet "PR - APAC Projet Littérature"	Mme Boudon	900 €	600 €
TOTAL		2 400 €	1 200 €

Autres projets financés sur la subvention de fonctionnement	Porteur du projet	Budget Prévisionnel 2022
Projet "PCST - Objectif sciences »	M. Gaillard	1 200 €
PSC1 avec tous les élèves de 4°	M. Montagnon – Mme Martin	Sur crédits CESC
Projet Tennis - ULIS	Mme Cadasse	574 €
Projet Sport Réussite – 6°/5°/4°/3°	Enseignants d'EPS	1 330 €
TOTAL		3 104 €

- Pour le séjour à Marseille pour les 4°, le FSE donnera 15€ par élève
- Pour le séjour Activité physique de pleine nature (montagne) pour les 6°, le FSE donnera 55€ par élève.
- Pour le séjour nature pour les 5°, le FSE donnera 45€ par élève.

Mr Juglair propose que Mme Jamet se renseigne sur la possibilité de contracter une assurance en cas de désistement d'un ou plusieurs élèves atteints de la COVID juste avant leur départ en voyage.

3. Exercice sécurité (évacuation incendie) du jeudi 30 septembre 2021

Tous les personnels et les élèves étaient informés de cet exercice qui a débuté à 15h et qui s'est déroulé en 2min et 59s.

Observations : 2 personnels ont utilisé l'ascenseur. Un embouteillage s'est formé dans l'escalier H. 11 classes ont évacué bruyamment et en ordre dispersé. 8 salles n'avaient pas leurs fenêtres fermées. 2 élèves en situation de handicap sont restés en zone de sécurité accompagnés exceptionnellement de 2 personnels. Les portes coupe-feu, côté rez-de-chaussée de la vie scolaire, ne se sont pas fermées correctement.

Enseignement : La disposition des salles et des escaliers font qu'il n'est ni naturel ni prudent de chercher à répartir davantage les salles sur les différents escaliers. La taille des escaliers est suffisante pour peu que l'évacuation se passe dans le calme et en bon ordre. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. La zone « bouldrome » ne pourra pas, à court terme, accueillir tous les usagers de l'escalier G. La présence de deux adultes avec les élèves en situation de handicap peut être considérée comme un risque de sur-accident.

Mesures correctives : Renforcer la formation des élèves et des personnels. Envisager un cheminement extérieur mais dans l'enceinte de l'établissement pour rassembler tous les occupants dans une seule zone. Mettre en place la signalétique définitive. Former, avec l'aide du SDIS, des personnes susceptibles d'évacuer en toute sécurité des élèves en situation de handicap.

Mr Ferragne dit que lors de l'exercice, en descendant les élèves, on perd de la rapidité et de la fluidité dans les escaliers car on attend sur le palier que les autres classes passent dans les escaliers.

Le 1^{er} exercice était programmé et préparé ; les usagers ne seront pas prévenus de l'heure précise pour le prochain exercice.

Le collège est vigilant :

- Surveillance des abords, accueil à l'entrée
- Contrôle éventuel des identités et des sacs
- Gestion des flux pour notamment éviter les attroupements.
- Présence aléatoire et régulière des forces de sécurité aux abords du collège.

Un exercice « attentat PPMS » et un exercice PPMS sur les risques technologiques et/ou majeurs devrait avoir lieu prochainement : la mise à jour du PPMS est en cours avec la nouvelle configuration des locaux mais sans le dispositif vidéo et sonore prévu (installation du dispositif sûreté non encore effectuée). L'exercice PPMS Intrusion a été reporté à la rentrée des vacances de la Toussaint.

4. Projets de sorties pédagogiques pour 2021 - 2022

Les projets inscrits au point 2 et « programmés » devraient pouvoir se faire si le protocole sanitaire n'est pas renforcé.

Mme Garagon, enseignante en Italien qui avait obtenu une subvention de 2117 € pour un échange entre l'Italie et 2 collèges (Lis Isclo d'Or à Pierrelatte et Jean Perrin à Saint Paul 3 Châteaux) propose une alternative :

« A la place, je souhaite mettre en place un autre projet pour mes élèves :

Ma collègue d'italien de Cléon d'Andran a fait venir un intervenant en théâtre (spécialisé dans la Commedia dell'arte et en masques vénitiens) l'année dernière dans son collège.

J'ai demandé un devis à ce monsieur (Monsieur Alberto Nason). Il y aurait 12h d'intervention pour faire faire du théâtre aux élèves, et 8 h00 pour la création de masques pour un total de 1 100 Euros.

Cela concernerait la classe de 4è1 (c'est une classe que je vois 2h de suite le vendredi après-midi 1 semaine sur 2).

Nous avons interrogé au Département Monsieur Frette à ce sujet : nous attendons sa réponse d'autant plus que la subvention pour l'échange avec l'Italie avait été attribuée en totalité au collège Lis Isclo d'Or. Or Mme Garagon propose de faire l'action "Commedia dell'arte" à Pierrelatte et à St Paul.

Projet libre n°1 Découverte de l'opéra de Marseille (2 jours), porté par Mme Contensuzas.
 Concerne : une classe de 4° collège dont élèves ULIS inclus et une classe de 4° SEGPA soit 42 élèves.

Lien avec le projet d'établissement :
 Ouverture sur le monde
 Découverte des métiers liés à l'opéra

Objectifs principaux du projet :
 Faire découvrir aux élèves le monde artistique sous différentes facettes : architecture, métiers, musique, histoire
 Développer la curiosité, enrichir la culture artistique à travers l'opéra et la littérature, affiner l'esprit critique des élèves.

Outils d'évaluation utilisés
 Investissement des élèves en préparation du séjour et dans la restitution de l'expérience vécue lors de l'élaboration du magazine et la présentation aux portes ouvertes du collège.

Budget Prévisionnel 2022				
Projet libre n°1 - Découverte de Marseille				
Date : 5 et 6 avril 2022				
Elèves :	42	Accomp :	5	
Dépenses	montant	recettes	montant	20% CLG
Intervention de prestataires		Participation du collège (20% minimum des dépenses totales)	865 €	825 €
Achat de petit matériel	250 €	Participation des familles	2 520 €	
Transport élèves	1 350 €	Subvention DACC	0 €	
Alimentation	282 €	Subvention DRAC	0 €	
Hébergement (Hôtel Vertigo)	1 477 €	Foyer socio-éducatif	0 €	
Billetterie (Château d'If : bateau, entrée, visite)	765 €	Subvention du Conseil Départemental	739 €	
Autres HP		Autres	0 €	
Total	4 124 €	Total	4 124 €	
Coût du séjour par participant :			88 €	
Tarif proposé au conseil d'administration			60 €	

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Marseille, dont le descriptif et le budget prévisionnels ont été présentés.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° TR 1/15

Projet libre n°3 Séjour APPN en 6^{ème} - Montagne (5 jours), porté par M. Montagnon
 Concerne : Elèves volontaires de 6°.

Lien avec le projet d'établissement :
 Conduire chaque élève à sa réussite. Permettre à chaque élève de devenir un citoyen acteur.
 Ouvrir les élèves sur le monde et développer le vivre ensemble.

Objectifs principaux du projet :
 Sportif: Apprentissage des activités de pleine nature.
 Educatif: Faire progresser chaque élève vers plus d'autonomie.
 Social: Apprendre et respecter les règles pour vivre ensemble

Outils d'évaluation utilisés :
 être capable d'évoluer dans un milieu naturel, respecter les règles de sécurité et agir en sécurité, s'adapter aux conditions de déplacement en sites naturels, se responsabiliser au sein d'un groupe et accepter différents rôles.

Projet libre n°3 - Séjour APPN en 6ème - Montagne				
Date : dimanche 23 au vendredi 28 janvier 2022				
Elèves :	48	Accomp :	6	
Dépenses	montant	recettes	montant	Hors HP
Intervention de prestataires : moniteur ESF, activité "chiens de traîneau"	1 534 €	Participation du collège (20% minimum des dépenses totales)	5 532 €	2 292 €
Achat de petit matériel		Participation des familles	16 320 €	
Transport élèves	2 475 €	Subvention DACC		
Alimentation		Subvention DRAC		
Hébergement	11 220 €	Foyer socio-éducatif - Association sportive	500 €	
Billetterie : location de matériel, forfaits	5 146 €	Subvention du Conseil Départemental	1 263 €	
Autres HP	3 240 €	Autres		
Total	23 615 €	Total	23 615 €	
Coût du projet par participant :			437 €	
Tarif proposé au conseil d'administration			340 €	

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Orcières (05)– La Couronne de l'Ours, dont le descriptif et le budget prévisionnels ont été présentés.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/16

Projet libre n°5 Séjour APPN en 5ème - Nature (5 jours), porté par M. Ollier

Concerne : Elèves volontaires de 5°.

Lien avec le projet d'établissement :

- développer le sens de l'autonomie et de la responsabilité,
- accepter l'autre et travailler ensemble,
- ouvrir les élèves sur le monde, le patrimoine naturel,
- développer le vivre ensemble, intégration des élèves provenant de 5ème générale, Segpa, Ulis.

Objectifs principaux du projet :

Découvrir la nature et les APSA. Développer l'esprit d'équipe, d'entraide et de dépassement de soi. Sécurité et APPN

Outils d'évaluation utilisés :

être capable d'évoluer dans un milieu naturel, respecter les règles de sécurité et agir en sécurité, s'adapter aux conditions de déplacement en sites naturels, se responsabiliser au sein d'un groupe et accepter différents rôles.

Projet libre n°5 - Séjour APPN en 5ème - Nature (5 jours)				
Date : lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2022				
Elèves :	48	Accomp :	6	
Dépenses	montant	recettes	montant	Hors HP
Intervention de prestataires et transport	8 107 €	Participation du collège (20% minimum des dépenses totales)	5 195 €	1 955 €
Achat de petit matériel	0 €	Participation des familles	13 680 €	
Transport élèves	1 000 €	Subvention DACC		
Alimentation		Subvention DRAC		
Hébergement	7 469 €	Foyer socio-éducatif		
Billetterie		Subvention du Conseil Départemental	941 €	
Autres HP	3 240 €	Autres		
Total	19 816 €	Total	19 816 €	
Coût du projet par participant :			367 €	
Tarif proposé au conseil d'administration			285 €	

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Die (26) Association Le Martouret, dont le descriptif et le budget prévisionnels ont été présentés.

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/14			

5. Evaluation de l'Ecole

Le collège a reçu trois évaluateurs externes les 13 et 14 septembre. Leur compte-rendu est disponible en annexe (Voir ANNEXE n°4). Cela nous donne un bon point de départ pour faire le projet d'établissement ; L'objectif de cette évaluation était d'apporter un regard extérieur sur les analyses faites lors de l'auto-évaluation et de proposer des axes de progrès. Il convient maintenant de procéder à la rédaction du Projet d'Etablissement. Les modalités seront vues en Conseil Pédagogique. L'évaluation externe proposait également des formations dont certaines étaient déjà prévues pour cette année.

C. Organisation financière et comptable

1. Décisions Budgétaires Modificatives

Décision pour information n°4: Il s'agit des ajustements de ressources spécifiques :

- Carnets de correspondance
- Subventions actions pédagogiques 2021 – 2022 : Théâtre, Littérature, Caverne du Pont d'Arc, « Clés en main : sport nature »

2. Contrats et conventions :

(dispositif relais, séquence d'observation en entreprise, UP2E, convention UGAP Gaz 2022, convention bipartite, convention mesure de responsabilisation...)

Dispositif relais :

Convention cadre de partenariat du Dispositif Relais Départemental entre la DSDEN, la PJJ et le CD26

Convention de prise en charge d'un élève en situation de rupture scolaire : volets 1 et 2

- Inscription en établissement avec prise en charge complète par une structure d'accueil
- Inscription en établissement avec scolarité adaptée et prise en charge par une structure d'accueil

(Voir ANNEXE n°5)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/18			
Actes fonctionnement contrat-marché-convention			

Convention d'accueil dans le cadre du dispositif relais

Il s'agit pour le collège d'inscrire administrativement des élèves déscolarisé.e.s qui seront pris.es en charge par le dispositif relais et des partenaires extérieurs (comme les Atelier Matter) pour les ramener vers une filière professionnalisante ou qualifiante. Le collège s'occupe de l'inscription aux examens et aux attestations.

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/20			
Actes fonctionnement contrat-marché-convention			

Convention relative à l'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel

(Voir ANNEXE n°6)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/24			
Actes fonctionnement contrat-marché-convention			

UPE2A

(Voir ANNEXE n°7)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR-1/22			
Actes fonctionnement contrat-marché-convention			

Convention UGAP Gaz 2022

La présente convention a pour objet l'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés, dans le cadre du dispositif GAZ 7.

Les prestations de fourniture en gaz naturel du(es) marché(s) ne pourront débuter qu'à compter du 01/07/2022.

La présente convention est conclue pour une durée courant de la date de signature par le Bénéficiaire de la présente convention jusqu'au terme du (des) marché(s) passé(s) par l'UGAP pour le compte du bénéficiaire fixé au 30/06/2025. Le cas échéant, cette date pourrait être prolongée, l'accord du bénéficiaire serait alors sollicité.

(Voir ANNEXE n°8)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR-1/21			
Actes fonctionnement contrat-marché-convention			

Conventions bipartites

Concernant le projet de type PR intitulé « PR - Projet théâtre » présenté dans le cadre du volet artistique et culturel avec le partenaire «Centre Dramatique Des Villages du Haut Vaucluse - VALREAS ».

Une subvention de 600 euros a été accordée, destinée à financer l'intervention artistique du partenaire culturel.

Concernant le projet de type PR intitulé « PR - APAC Projet Littérature » présenté dans le cadre du volet artistique et culturel avec le partenaire «Fête du Livre jeunesse - SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX ».

Une subvention de 600 euros a été accordée, destinée à financer l'intervention artistique du partenaire culturel.

Le Rectorat (DIVET) nous rappelle dans sa notification l'obligation de conclure une convention bipartite avec le partenaire culturel.

Ces conventions ne nous sont pas encore parvenues et ne seront donc pas présentée lors du CA du 21 octobre 2021.

Adhésion et renouvellement d'adhésion à deux marchés proposés par le Département dans le cadre du groupement de commande départemental

Depuis les actes n°27 et 33 du conseil d'administration du 9 novembre 2017, un avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens (COM) a été passé entre les établissements publics locaux d'enseignement de la Drôme et le Département de la Drôme

Annexe : convention de constitution et d'adhésion à un groupement d'achat « commande groupée de fournitures et de services »

Un groupement d'achat est constitué entre le Département et les Établissements scolaires.

Art.1

Il est inséré à l'article 21B – chapitre II (les moyens matériels, techniques et financiers)

« Chaque établissement scolaire peut être amené à adhérer à des groupements de commandes initiés par le Département de la Drôme ».

Mme Jamet, gestionnaire, informe les membres du Conseil d'Administration de la signature par le chef d'établissement de bons de commande pour :

- La maintenance et le contrôle des extincteurs (renouvellement);
- La maintenance des installations thermiques, climatisation, CTA, adoucisseur, chambres froides (renouvellement et extension)
- La maintenance du SSI et du désenfumage (renouvellement)
- La maintenance des portes automatiques (renouvellement)
- Vérification périodiques réglementaires : électriques et gaz (renouvellement).

Mesure de responsabilisation

(Voir ANNEXE n°9)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR 1/19			
Actes fonctionnement contrat-marché-convention			

3. Tarifs 2022 et taux de charges communes

Dégradations, pertes de manuels scolaires, objets confectionnés SEGPA, restauration, autres tarifs

Tarif des dégradations 2022

- Proposition de reconduction des tarifs suivants :

- Vaisselle :
 - Couteau, fourchette, cuillère 0,20 €
 - Assiette creuse 2,00 €
 - Assiette dessert 1,00 €
 - Ravier, bols 1,50 €
 - Verre 0,30 €
- Carnet correspondance, badge 5,00 €
- Etui de badge ALISE 0,50 €
- Photocopies / personnels ou associations 0,05 €
- Renouvellement Manuel scolaire : TARIF FIXE 10 €.
- Renouvellement livre de Bibliothèque : re-facturé au prix du neuf
- Manuel dégradé : 5,00 €
- Dégradations de matériel lié à la sécurité : rechargement d'extincteurs (dégoupillés et/ou percutés) 35 €
- Déclencheur manuel IQ8MCP, boîtier rouge à membrane déformable 115 €,
- Vitre pour coffret désenfumage 6 €,
- Cartouche 15 du CO² pour trappes de désenfumage 10 €.
- Dégradations de matériels pédagogiques : Lames préparations microscopiques (SVT) 6 €
- Dégradations autres : Remplacement d'un vitrage sur un ouvrant 300 €

La question d'un tarif est évoquée pour :

- le renouvellement de masques jetables : PU 0,10 €
- le renouvellement de poches de froid réutilisable : PU 10 €

Le conseil d'administration vote les tarifs 2022

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n° NTR-1/17			

Tarifs de la restauration 2022 fixés par le Conseil Départemental

L'article L.213-2 du code de l'éducation stipule que « le Département assure l'accueil, l'hébergement, la restauration, l'entretien général et technique ... » dans les collèges. Les articles R531-52 et R531-53 donnent compétence au Département pour fixer les tarifs de restauration des collèges.

Pour 2022, les tarifs sont inchangés depuis 2016 :

- 3.45 € pour les élèves au ticket, pour les accompagnateurs d'élèves et pour les écoliers de CM2 effectuant la visite du collège.
- 4.50 € pour le ticket occasionnel élève
- 6.50 € pour les extérieurs, occasionnels extérieurs
- 3.00 € pour les personnels départementaux, stagiaires, contrats aidés, emplois d'avenir et apprentis
- 3.60 € pour les agents d'Etat dont l'indice brut est inférieur à 380
- 4.00 € pour les agents d'Etat dont l'indice brut est compris entre 380 et 600
- 4.60 € pour les agents d'Etat dont l'indice brut est supérieur à 600.

Taux de participation du service d'hébergement aux charges communes

Le prix d'un repas finance les denrées, une partie des frais du personnel départemental affecté à la restauration (reversement à la collectivité territoriale) et une partie des frais généraux nécessaires au fonctionnement de la structure (eau, énergie, entretien, contrats, ...). Cette dernière partie correspond aux « charges communes ».

Une partie des charges communes est inscrite au niveau du SRH car elle peut être directement reliée aux dépenses du service. La partie qui n'est pas directement identifiable (électricité, contrats obligatoires pour l'établissement, autres charges) est reversée au service ALO (administration et logistique).

Le conseil d'administration vote la part de chaque repas consacrée aux charges communes.

Le taux de participation du service d'hébergement aux charges communes doit être compris entre 10 et 35% pour les collèges. Le taux proposé pour le collège s'élève à **20%** (idem depuis 2018).

Le taux proposé pour le collège s'élève à 20% (idem depuis 2018), soit d'après le budget prévisionnel 2022 un montant de 35 290 € (40 040.18 € en 2021) dont 16 545 € (20 560.18 € en 2021) reversés au service ALO.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°NTR 1/13

4. Barème du fonds social

Compte tenu de l'aggravation de la situation financière de certaines familles entre la campagne de bourses des collèges (basée sur les revenus de l'année N-1) et la situation à l'instant T,
 Compte tenu de la possibilité pour les familles de remettre dès le dossier d'inscription un relevé de quotient familial,
 Compte tenu du barème de fonds social réactualisé en septembre 2020 et proposé par le collège (aide prévue jusqu'à 750 € de QF de 20 à 90%), Les propositions suivantes sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration

Barème du Fonds Social 2021 - 2022				
		AIDE DP	AIDE VOY	d'aide par le fonds social
QF inférieurs à 350 € :		90%	50%	
Entre 351 et 450 €	:	80%	40%	
Entre 451 et 550 €	:	60%		
Entre 551 et 650 €	:	40%	20%	
Entre 651 et 750 €	:	20%		
Au-delà de 750 € : évaluation de la situation en lien avec l'AS				

Pour information :		Bourse nationale des collèges 21-22		
Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser				
Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020				
Nombre d'enfants à charge		Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1		15 795	8 538	3 013
2		19 440	10 509	3 708
3		23 085	12 479	4 403
4		26 730	14 451	5 098
5		30 376	16 421	5 794
6		34 021	18 391	6 489
7		37 666	20 362	7 184
8 ou plus		41 311	22 332	7 879
Montant annuel de la bourse		105 €	294 €	459 €
Montant trimestriel de la bourse		35 €	98 €	153 €
	Nbre de repas par trimestre			
T1 - sept déc 21	53			
T2 - janv mars 22	43			
T3 - avr juin 22	41			
Hyp jours DP 21/22	137	472,65 €		
	0%	22%	62%	97%
AIDE VOYAGES (max 50%)		20%	40%	50%

Principes retenus par la commission réunie le 10 décembre 2018 et le 24 septembre 2020 :

- les familles ayant fait une demande papier d'aide financière (bourses nationales puis fonds social) sont aidées en priorité
- les voyages sont aidés au maximum à 50%
- les boursiers recensés sont aidés en fonction de leur taux de bourse
- les aides sont attribuées pour les 2 premiers trimestres ; une nouvelle demande doit être formulée pour le 3^{ème} trimestre avec QF récent.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°NTR 1/12

5. Délégation de compétence pour la signature des marchés publics

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- nouvelle référence : articles L2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique applicable au 01/04/2019.
- le code des marchés publics (Ordonnance du 23/07/2015 – Décret du 30/12/2015 et Arrêté du 29/03/2017)

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

- les marchés publics inférieurs à 135 000 € pour les fournitures ou services.
- les marchés publics inférieurs à 5 225 000 € pour les travaux.
- en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur 20 000 € HT pour les services, les travaux et les équipements ;

Cette autorisation est valable jusqu'à la publication d'une nouvelle délégation accordée par les membres du Conseil d'Administration à l'issue de son prochain renouvellement.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°TR-1/23

a. Fonctionnement**1. Travaux**

Le collège Lis Isclo d'Or a bénéficié, depuis la rentrée 2018, d'une importante restructuration destinée à améliorer les conditions de vie scolaire (salles de classe, sanitaires, salles de permanences, salle de restauration, amélioration de la performance énergétique, câblage numérique), les locaux administratifs et le CDI.

Un programme de 6,5 millions d'euros. La plupart des travaux se sont déroulés en « site occupé ».

Le chantier s'est poursuivi jusqu'au mois d'avril 2021 et certains travaux (peintures et faux-plafonds, levées des réserves de chantier) ont lieu au cours des vacances de la Toussaint 2021.

Des dysfonctionnements de fin de chantier n'ont pas été réglés :

- Menuiseries aluminium : serrures, poignées, vitres cassées ou non fonctionnelles ;
- Plomberie : raccordements des fontaines à eau, des éviers dans les locaux de stockages ;
- Plaques faux plafonds : fixation des plaques contigües des fenêtres (courant d'air), plaques manquantes, fixation bâti dans le foyer suite fuite ; quelques retouches peinture.
- Etanchéité : au niveau des poteaux CDI, ascenseur.
- Espaces verts : les tranchées effectuées ont endommagé les abords devant le collège rendant très difficile l'entretien des espaces verts.

Reste à faire :

- Dès que possible : Signalétique incendie : installation du plan d'évacuation incendie (commande validée).
- Pour la rentrée 2021-2022 : Signalétique des bâtiments
- Pendant les vacances de la Toussaint : peinture des salles du 1^{er} étage côté sciences, arts et salle 207.
- PPMS – sûreté : dès que possible (un marché de 100 000 € a été passé par le Département de la Drôme).

Des demandes de « grosses Réparations » (GR) au titre de 2021 – 2022

1. Compteurs gaz - fusion des 2 installations en une seule
2. Installation de 5 fontaines à eau dans la cour et sur le plateau sportif
3. Remplacement menuiseries non traitées à la rénovation
4. Traçage des lignes : cour, plateau sportif, parking
5. Relier les alarmes techniques sur la GTC
6. Abattage des cyprès derrière le bac à sable de saut en longueur
7. Rénovation extérieure du bâtiment C : vestiaires sport - stockages
8. Couverture stockages atelier habitat et réserve maintenance
9. Clôtures - pose et rénovation
10. GR Problème évacuation et renouvellement air en cuisines
11. GR 19 risques intrusions
12. GR 21 Chambres froides : fluide frigorigène non conforme
13. Remplacement du sable du bac de saut en longueur
14. Reprise des façades ateliers SEGPA côté logement et des cages d'escalier
15. Remplacement des mains courantes dans les cages d'escalier
16. Cloisonnement des ateliers maintenance et SEGPA Habitat
17. Accès salle polyvalente
18. GR 22 Bât A : problème d'évacuation de l'eau
19. Reprise peinture œuvre d'art (1%)

Le chef d'établissement priorise ses demandes et le Département (animateur et service des bâtiments) valide.

2. Logements de fonction 2021-2022 : dérogation et concessions par Nécessité Absolue de Service (CNAS), conventions d'Occupation Précaire (COP) ;

**CNAS : Concession par Nécessité Absolue de Service*

***COP : Convention d'Occupation Précaire*

CNAS 2021 2022

Il est proposé un nouveau fléchage provisoire des logements attribués en CNAS le temps que l'un des anciens logements (F3 Mme Adam) soit vendu (en cours)

3 logements CNAS :

- 1 CNAS (F4) pour les personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation : Principal adjoint, M. Matte Denis,
- 1 CNAS (F4) pour un agent d'accueil, technicien et ouvrier de service : chef cuisinier du Collège, M. Lemort Sylvain
- 1 CNAS (F3) pour un agent d'accueil, technicien et ouvrier de service : Mme Adam Brigitte (formalités d'achat par Mme Adam en cours)

Avis	Votants : 23	Favorables : 23	Dé favorables : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte n°NTR-1/10				

3. Délégations de signatures

Les personnes à l'origine et dépositaire des délégations de signature n'ayant pas changées, les délégations perdurent sur cette année.

4. Questions diverses

Les représentants des parents souhaitent remercier Mme Mouton pour l'octroi d'un second bus de ramassage scolaire pour Les Blaches.

Fin de l'échange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance
Mme Cherkaoui

Le Président de séance,
M Juglair